

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2017**

Présents : MMES : BOULAY Martine, CARRE Solange, ESNAULT Christine, JOLLY Jeannette, LATOUCHE Béatrice, MISTOUFLET Claudine, MOUSSAY Elisabeth, PICARD Claudine, ROBINEAU Lydia, TYLKOWSKI Frédérique

MM : ANNE Régis, BEAUDOUIN Jean-Paul, BOUSSARD François, BOUTTIER Patrice, CHAPPELLIERE Jean-François, COINTRE Jean-François, COLOMBEL Dominique, CORVAISIER Patrick, DE NICOLAY Louis-Jean, DUFOUR Gérard, FOURNIER Sylvain, FRESNEAU Roger, GARNAVAULT Julien, GUILLON Emile, LEBLANC Claude, LEGRAND Didier, LEGUET Philippe, LELARGE Christian, LEROY Christian, LESSCHAEVE Marc, PAQUET Dominique, PERREUX Frédéric, PIERRIEAU Roger, PLEynet Michel, RAVENEAU Michel, VAUGRU Jean-Yves, YVERNAULT Jean-Louis

Excusé(e)s : MMES BOMPAS Maryvonne qui a donné pouvoir à LATOUCHE Béatrice, LIMODIN Yveline, qui a donné pouvoir à PLEynet Michel, PARADIS Delphine qui a donné pouvoir à DUFOUR Gérard, POUPARD Mireille qui a donné pouvoir à BEAUDOUIN Jean-Paul.

MM : BOIZIAU Jean-Claude qui a donné pouvoir à GARNAVAULT Julien, ROUSSEAU Daniel qui a donné pouvoir à CHAPPELLIERE Jean-François, LIBERT Christophe (remplacé par son suppléant COLOMBEL Dominique)

Absents : MM. GAYAT Xavier, NERON Michel

Secrétaire de séance : M. BEAUDOUIN Jean-Paul

Avant l'ouverture de séance:

- Mr le Président précise les modalités de remplacement d'un Conseiller titulaire par son suppléant. Il rappelle qu'il revient au titulaire de prévenir le Président (par mail) de son absence pour être représenté par son suppléant avec voix délibérative.
- Mr le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de rajouter deux points à l'ordre du jour :
 - Syndicat mixte fermé Pays Vallée du Loir : Transformation en PETR et adoption du projet de statuts
 - Conseil de Développement : nomination des membres

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

- Monsieur le Président invite les membres du Conseil à faire part de leurs observations sur le procès-verbal de la dernière séance. Aucune observation n'est apportée.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 23 mars 2017.

DELEGATIONS AU PRESIDENT

Néant

DELEGATIONS AU BUREAU

2017 – 03 – DB DETR 2017

Demande de subvention multi accueil

1^{er} Dossier : Réhabilitation d'un MULTI ACCUEIL SUR LE LUDE ET CREATION DE 2 MULTI ACCUEILS SUR LA COMMUNE DE PONTVALLAIN ET VAAS.

Après délibération, le bureau adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	287 934
Fonds Européens (à préciser)	
DETR	370 876
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
fsil	149 660
CAF	620 175
Fonds privés	
TOTAL	1 428 645

2017 – 04 - DB CONVENTION ANCV

Le bureau après en avoir délibéré à l'unanimité

- VALIDE le conventionnement avec l'ANCV pour tous les services de la communauté de communes et DONNE POUVOIR au président pour signer la convention et tout autre document

2017 – 05 – DB PRETS ET LOCATIONS DE MATERIEL ET DE MINIS-BUS

Le bureau après en avoir délibéré à l'unanimité

- AUTORISE le prêt aux communes et aux associations, à titre gratuit, du matériel technique et du matériel de voirie appartenant à la communauté de communes sud sarthe
- PRECISE que les communes et les associations devront au préalable souscrire à une assurance
- PRECISE que les réservations seront effectuées auprès des agents d'accueil de la communauté de communes et que l'agent technique de la communauté de communes sera chargé d'assurer le départ et le retour du matériel

Le bureau après en avoir délibéré à 22 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

- REFUSE la location ou le prêt des véhicules à toute personne extérieure aux services de la communauté de communes.

2017 – 06 – DB FSIL 2017

Demande de subvention multi accueil

Dans le cadre du FSIL « grandes priorités d'investissement » pour l'année 2017, le projet présenté est le suivant : **Réhabilitation d'un MULTI ACCUEIL SUR LE LUDE ET CREATION DE 2 MULTI ACCUEILS SUR LA COMMUNE DE PONTVALLAIN ET VAAS.**

Après délibération, le bureau adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	287 934
Fonds Européens (à préciser)	
DETR	370 876
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
fsil	149 660
CAF	620 175
Fonds privés	
TOTAL	1 428 645

2017 – 07 – DB LOCATION D'UN BUREAU AU SMGV

Le bureau après en avoir délibéré à 23 voix POUR et 1 ABSTENTION

- AUTORISE la location d'un bureau aménagé (bureau et armoire) au prix de 100 € mensuellement au pôle intercommunal du Lude ainsi qu'un espace parking fermé à cote du multi-accueil au Lude
- PRECISE que la location débutera le 1^{er} avril 2017 pour une période de 1 an, reconductible tacitement.
- PRECISE que le raccordement téléphonique sera pris en charge par le SMGV
- DONNE POUVOIR au président pour signer la convention et tout autre document

2017 – 08 – DB MATERIEL DE DESHERBAGE : FINANCEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU

Le bureau après en avoir délibéré à l'unanimité

- ACCEPTE la poursuite du plan de désherbage et le matériel 0 phyto lancé par la communauté de communes aune et loir
- INSCRIT les dépenses d'achat de matériel d'un montant de 56 000 € ht
- SOLLICITE les financements de l'agence de l'eau sur ce dossier d'un montant de 33 600 € ht

2017- 09 – DB MAISON DE SANTE DE MAYET

Le BUREAU après en avoir délibéré à 23 voix POUR et 1 ABSTENTION

- ACCEPTE la location à madame PIVRON Sylvia à compter du 1^{er} avril 2017 jusqu'au 30 juin 2017 d'un cabinet appelé Infirmiers comprenant deux pièces, l'une à usage de cabinet médical l'autre de rangement, d'une surface d'environ 51 m² et le droit à la jouissance des parties communes ainsi qu'il est dit en l'exposé qui suit : ESPACES COMMUNS
- PRECISE qu'aucun dépôt de garantie ne sera demandé et que le loyer sera calculé à terme échu selon le planning de fréquentation du cabinet

I – Multi Accueil Le Lude : Validation des marchés de travaux et signatures pièces administratives

Monsieur le Président rappelle le projet de réhabilitation et d'extension du multi accueil du Lude pour lequel un marché de maîtrise d'œuvre (loi MOP) a été mis en place.

La consultation a été lancée en procédure adaptée, avec possibilité de négociation, conformément aux articles 1, 26 et 28 du code des Marchés publics.

Les membres de la commission « commande publique » se sont réunis le 22 mars 2017 afin d'analyser les différentes offres reçues.

Il est précisé qu'une demande de permis de construire doit être déposée par la Communauté de Communes Sud Sarthe concernant les travaux de réhabilitation et d'extension du multi accueil du Lude, et que de ce fait, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces administratives nécessaires au bon déroulement de la procédure de dépôt de permis de construire

Après présentation de ces éléments et des entreprises proposées sur les différents lots,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1° **ACCEPTE** de retenir, pour chaque lot, les entreprises suivantes :

Lots	Intitulé	Entreprise	Montant
01	MACONNERIE – GROS ŒUVRE - TERRASSEMENT	ROYER Aubigné-Racan (72)	52 379.66 € HT
02	OSSATURE BOIS – CHARPENTE – COUVERTURE - ETANCHEITE	CHARPENTE CENOMANE Requeil (72)	37 500.00 € HT
03	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	MENUISERIE ET VERANDA 72 La Flèche (72)	6 885.01 € HT
04	MENUISERIES INTERIEURES	AUGEREAU Le Grand Lucé (72)	23 402.52 € HT
05	CLOISONS SECHES	PSIC Décor La Chapelle St Aubin (72)	14 962.06 € HT
06	PLAFONDS SUSPENDUS	APM St Jean de Linière (49)	6 998.15 € HT
07	ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET FAIBLES	SA PASTEAU Aubigné-Racan (72)	18 368.68 € HT
08	CHAUFFAGE – PLOMBERIE - SANITAIRES	SA PASTEAU Aubigné-Racan (72)	32 886.22 € HT
09	CARRELAGE – FAIENCE	PRESTA Carrelage Mulsanne (72)	6 500.00 € HT
10	PEINTURE – REVETEMENTS MURAUX – REVETEMENTS DE SOLS	CHUDEAU St Lambert des Levées (49)	14 428.73 € HT

2° **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour procéder à la signature des différents marchés.

3° **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces administratives nécessaires au bon déroulement de la procédure de dépôt de permis de construire relatif aux travaux de réhabilitation et d'extension du multi accueil du Lude, ainsi que tous documents liés à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur Louis-Jean DE NICOLAY remercie la Communauté de Communes Sud Sarthe de cette décision qui s'inscrit dans la continuité du projet initié par la Communauté de Communes du Bassin Ludois.

II – Comptes de Gestion 2016

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNE ET LOIR

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par la Trésorerie de Château-du-Loir, et que les comptes de Gestion établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs de la communauté de communes Aune et Loir,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2015 de la Communauté de Communes Aune et Loir, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Il est proposé de procéder aux opérations de vote au scrutin ordinaire afin d'approuver les comptes de gestion suivants :

➤ **Budget principal**

Nombre de votants : 43 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 43

Résultat du vote : 42 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice.

2° DECLARE que le Compte de Gestion de la Communauté de Communes Aune et Loir dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Budget annexe : SPANC**

Nombre de votants : 43 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 43

Résultat du vote : 42 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice.

2° DECLARE que le Compte de Gestion de la Communauté de Communes Aune et Loir dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Budget annexe : ZA La Basse Ecobue**

Nombre de votants : 43 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 43

Résultat du vote : 42 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice.

2° DECLARE que le Compte de Gestion de la Communauté de Communes Aune et Loir dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Budget annexe : ZA Le Vieux Moulin**

Nombre de votants : 43 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 43

Résultat du vote : 42 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice.

2° DECLARE que le Compte de Gestion de la Communauté de Communes Aune et Loir dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Budget annexe : SMURFIT**

Nombre de votants : 43 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 43

Résultat du vote : 42 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice.

2° DECLARE que le Compte de Gestion de la Communauté de Communes Aune et Loir dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Budget annexe : CLSH**

Nombre de votants : 43 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 43

Résultat du vote : 42 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice.

2° DECLARE que le Compte de Gestion de la Communauté de Communes Aune et Loir dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN LUDOIS

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par la Trésorerie de La Flèche, et que les comptes de Gestion établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs de la communauté de communes du Bassin Ludois.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 de la Communauté de Communes du Bassin Ludois, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Il est proposé de procéder aux opérations de vote au scrutin ordinaire afin d'approuver les comptes de gestion suivants :

➤ **Budget principal**

Nombre de votants : 43 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 43

Résultat du vote : 42 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice.

2° DECLARE que le Compte de Gestion de la Communauté de Communes du Bassin Ludois dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Budget annexe : SPANC**

Nombre de votants : 43 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 43

Résultat du vote : 42 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice.

2° DECLARE que le Compte de Gestion de la Communauté de Communes du Bassin Ludois dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PONTVALLAIN

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par la Trésorerie de La Suze, et que les comptes de Gestion établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs de la communauté de communes du Canton de Pontvallain,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 de la Communauté de Communes du Canton du Pontvallain, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Il est proposé de procéder aux opérations de vote au scrutin ordinaire afin d'approuver les comptes de gestion suivants :

➤ **Budget principal**

Nombre de votants : 43 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 43

Résultat du vote : 42 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice.

2° DECLARE que le Compte de Gestion de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Budget annexe : SPANC**

Nombre de votants : 43 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 43

Résultat du vote : 42 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice.

2° DECLARE que le Compte de Gestion de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Budget annexe : ZA Belle Croix**

Nombre de votants : 43 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 43

Résultat du vote : 42 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice.

2° DECLARE que le Compte de Gestion de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Budget annexe : ZA Petite Montagne**

Nombre de votants : 43 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 43

Résultat du vote : 42 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice.

2° DECLARE que le Compte de Gestion de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Budget annexe : Bâtiment blanc 2**

Nombre de votants : 43 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 43

Résultat du vote : 42 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice.

2° DECLARE que le Compte de Gestion de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Budget annexe : Bâtiment blanc 3**

Nombre de votants : 43 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 43

Résultat du vote : 42 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice.

2° DECLARE que le Compte de Gestion de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Budget annexe : Atelier Industriel**

Nombre de votants : 43 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 43

Résultat du vote : 42 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice.

2° DECLARE que le Compte de Gestion de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Budget annexe : Actions Economiques**

Nombre de votants : 43 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 43

Résultat du vote : 42 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Communauté de Communes pour le même exercice.

2° DECLARE que le Compte de Gestion de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III – Comptes Administratifs 2016

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L2321 et suivants,

L'approbation des comptes administratifs devant être réalisée en son absence, le Président se retire, ne prend pas part aux délibérations, et l'assemblée est présidée par Monsieur Louis-Jean DE NICOLAY, 1^{er} vice-président.

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNE ET LOIR

➤ **Budget principal**

Il est proposé d'arrêter le Compte Administratif afférent au budget principal de la Communauté de Communes Aune et Loir, pour l'exercice 2016, comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres 2016)	Section de fonctionnement	2 233 097,87	2 219 318,73
	Section d'investissement	135 279,66	21 112,26

REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Reports en section de fonctionnement (002)	0	196 673,51
-----------------------------------	--	---	------------

	Reports en section d'investissement (001)	0	27 519,64	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 233 097,87	2 415 992,24	182 894,37
	Section d'investissement	135 279,66	48 631,90	- 86 647,76
	TOTAL CUMULE	2 368 377,53	2 464 624,14	96 246,61

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 42 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 42

Résultat du vote : 41 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte administratif 2016 du budget principal de la Communauté de Communes Aune et Loir.

2° ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **Budget annexe : SPANC**

Il est proposé d'arrêter le Compte Administratif afférent au budget annexe SPANC de la Communauté de Communes Aune et Loir, pour l'exercice 2016, comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres 2016)	Section de fonctionnement	14 865,32	11 618,66
	Section d'investissement	0,00	0,00

REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Reports en section de fonctionnement (002)	0,00	1 963,00	
	Reports en section d'investissement (001)	0,00		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	14 865,32	13 581,66	- 1 283,66
	Section d'investissement	0,00	0,00	- 0,00
	TOTAL CUMULE	14 865,32	13 581,66	- 1 283,66

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 42 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 42

Résultat du vote : 41 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes Aune et Loir.

2° ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **Budget annexe : ZA La Basse Ecobue**

Il est proposé d'arrêter le Compte Administratif afférent au budget annexe ZA La Basse Ecobue de la Communauté de Communes Aune et Loir, pour l'exercice 2016, comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres 2016)	Section de fonctionnement	1 044,30	371,78
	Section d'investissement	2 567,26	0,00

REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Reports en section de fonctionnement (002)	0,00	81,10	
	Reports en section d'investissement (001)	0,00	7 346,51	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 044,30	452,88	- 591,42
	Section d'investissement	2 567,26	7 346,51	4 779,25
	TOTAL CUMULE	3 611,56	7 799,39	4 187,83

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 42 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 42

Résultat du vote : 41 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe ZA La Basse Ecobue de la Communauté de Communes Aune et Loir.

2° ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **Budget annexe : ZA Le Vieux Moulin**

Il est proposé d'arrêter le Compte Administratif afférent au budget annexe ZA Le Vieux Moulin de la Communauté de Communes Aune et Loir, pour l'exercice 2016, comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres 2016)	Section de fonctionnement	171 969,96	171 969,96
	Section d'investissement	171 969,96	171 969,96

REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Reports en section de fonctionnement (002)	0,00	0,00	
	Reports en section d'investissement (001)	0,00	0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	171 969,96	171 969,96	0,00
	Section d'investissement	171 969,96	171 969,96	0,00
	TOTAL CUMULE	343 939,92	343 939,92	0,00

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 42 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 42

Résultat du vote : 41 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe ZA Le Vieux Moulin de la Communauté de Communes Aune et Loir.

2° ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **Budget annexe : SMURFIT**

Il est proposé d'arrêter le Compte Administratif afférent au budget annexe SMURFIT de la Communauté de Communes Aune et Loir, pour l'exercice 2016, comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres 2016)	Section de fonctionnement	48 107,26	72 271,41
	Section d'investissement	52 515,41	66 957,74

REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Reports en section de fonctionnement (002)	0,00	25 267,03	
	Reports en section d'investissement (001)	26 374,80	0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	48 107,26	97 538,44	49 431,18
	Section d'investissement	78 890,21	66 957,74	- 11 932,47
	TOTAL CUMULE	126 997,47	164 496,18	37 498,71

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 42 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 42

Résultat du vote : 41 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe SMURFIT de la Communauté de Communes Aune et Loir.

2° ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **Budget annexe : CLSH**

Il est proposé d'arrêter le Compte Administratif afférent au budget annexe CLSH de la Communauté de Communes Aune et Loir, pour l'exercice 2016, comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres 2016)	Section de fonctionnement	319 273,51	329 186,50
	Section d'investissement	0,00	0,00

REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Reports en section de fonctionnement (002)	0,00	0,00
	Reports en section d'investissement (001)	0,00	0,00
TOTAL (réalisations + reports)		319 273,51	329 186,50

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	319 273,51	329 186,50	25 666,55
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	319 273,51	329 186,50	25 666,55

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 42 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 42

Résultat du vote : 41 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe CLSH de la Communauté de Communes Aune et Loir.

2° ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN LUDOIS

➤ **Budget principal**

Il est proposé d'arrêter le Compte Administratif afférent au budget principal de la Communauté de Communes du Bassin Ludois, pour l'exercice 2016, comme suit :

		DEPENSES	RECETTES

REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres 2016)	Section de fonctionnement	2 265 059,75	2 095 103,56
	Section d'investissement	386 930,44	380 732,75

REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Reports en section de fonctionnement (002)	0,00	710 300,20
	Reports en section d'investissement (001)	0,00	200 824,86
	TOTAL (réalisations + reports)	2 651 990,19	3 386 961,37

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 265 059,75	2 805 403,76	540 344,01
	Section d'investissement	386 930,44	581 557,61	194 627,17
	TOTAL CUMULE	2 651 990,19	3 386 961,37	734 971,18

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 42 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 42

Résultat du vote : 41 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte administratif 2016 du budget principal de la Communauté de Communes du Bassin Ludois.

2° ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **Budget annexe : SPANC**

Il est proposé d'arrêter le Compte Administratif afférent au budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Bassin Ludois, pour l'exercice 2016, comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres 2016)	Section de fonctionnement	3 496,00	2 720,00
	Section d'investissement	0,00	0,00

REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Reports en section de fonctionnement (002)	0,00	905,97
	Reports en section d'investissement (001)	0,00	0,00
	TOTAL (réalisations + reports)	3 496,00	3 625,97

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	3 496,00	3 625,97	129,97
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	3 496,00	3 625,97	129,97

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 42 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 42

Résultat du vote : 41 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Bassin Ludois.

2° ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PONTVALLAIN

➤ **Budget principal**

Il est proposé d'arrêter le Compte Administratif afférent au budget principal de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain, pour l'exercice 2016, comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres 2016)	Section de fonctionnement	3 611 447,83	3 909 050,93
	Section d'investissement	700 225,87	810 356,23

REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Reports en section de fonctionnement (002)	0,00	1 354 909,57
	Reports en section d'investissement (001)	438 718,29	0,00
	TOTAL (réalisations + reports)	4 750 391,99	6 074 316,73

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	3 611 447,83	5 263 960,50	1 652 512,67
	Section d'investissement	1 138 944,16	810 356,23	- 328 587,93
	TOTAL CUMULE	4 750 391,99	6 074 316,73	1 323 924,74

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 42 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 42

Résultat du vote : 41 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte administratif 2016 du budget principal de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain.

2° ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **Budget annexe : SPANC**

Il est proposé d'arrêter le Compte Administratif afférent au budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain, pour l'exercice 2016, comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres 2016)	Section de fonctionnement	10 999,92	11 455,00
	Section d'investissement	0,00	0,00

REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Reports en section de fonctionnement (002)	0,00	2 935,44
	Reports en section d'investissement (001)	0,00	0,00
TOTAL (réalisations + reports)		10 999,92	14 390,44

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	10 999,92	14 390,44	3 390,52
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	10 999,92	14 390,44	3 390,52

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 42 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 42

Résultat du vote : 41 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain.

2° ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **Budget annexe : ZA Belle Croix**

Il est proposé d'arrêter le Compte Administratif afférent au budget annexe ZA Belle Croix de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain, pour l'exercice 2016, comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
--	--	----------	----------

REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres 2016)	Section de fonctionnement	224 338,95	241 097,21
	Section d'investissement	174 487,18	185 212,31

REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Reports en section de fonctionnement (002)	3 185,97	0,00
	Reports en section d'investissement (001)	33 855,21	0,00
	TOTAL (réalisations + reports)	435 867,31	426 309,52

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	227 524,92	241 097,21	13 572,29
	Section d'investissement	208 342,39	185 212,31	- 23 130,08
	TOTAL CUMULE	435 867,31	426 309,52	- 9 557,79

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 42 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 42

Résultat du vote : 41 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe ZA Belle Croix de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain.

2° ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **Budget annexe : ZA Petite Montagne**

Il est proposé d'arrêter le Compte Administratif afférent au budget annexe ZA Petite Montagne de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain, pour l'exercice 2016, comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres 2016)	Section de fonctionnement	311 102,25	315 055,18
	Section d'investissement	430 821,83	311 102,25

REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Reports en section de fonctionnement (002)	0,00	221 168,12
	Reports en section d'investissement (001)	105 402,40	0,00
	TOTAL (réalisations + reports)	847 326,48	847 325,55

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	311 102,25	536 223,30	225 121,05
	Section d'investissement	536 224,23	311 102,25	- 225 121,98
	TOTAL CUMULE	847 326,48	847 325,55	- 0,93

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 42 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 42

Résultat du vote : 41 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe ZA Petite Montagne de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain.

2° ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **Budget annexe : Bâtiment blanc 2**

- propose d'arrêter le Compte Administratif afférent au budget annexe Bâtiment Blanc 2 de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain, pour l'exercice 2016, comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres 2016)	Section de fonctionnement	224 025,00	228 792,42
	Section d'investissement	166 887,29	218 883,36

REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Reports en section de fonctionnement (002)	0,00	19 024,54
	Reports en section d'investissement (001)	16 122,04	0,00
	TOTAL (réalisations + reports)	407 034,33	466 700,32

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	224 025,00	247 816,96	23 791,96
	Section d'investissement	183 009,33	218 883,36	35 874,03
	TOTAL CUMULE	407 034,33	466 700,32	59 665,99

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 42 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 42

Résultat du vote : 41 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe Bâtiment Blanc 2 de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain.

2° ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **Budget annexe : Bâtiment blanc 3**

Il est proposé d'arrêter le Compte Administratif afférent au budget annexe Bâtiment Blanc 3 de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain, pour l'exercice 2016, comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres 2016)	Section de fonctionnement	21 965,06	15 208,80
	Section d'investissement	46 145,00	36 265,27

REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Reports en section de fonctionnement (002)	0,00	13 304,47
	Reports en section d'investissement (001)	0,00	9 879,25
TOTAL (réalisations + reports)		<i>68 110,06</i>	<i>74 657,79</i>

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	21 965,06	28 513,27	6 548,21
	Section d'investissement	46 145,00	46 144,52	- 0,48
	TOTAL CUMULE	68 110,06	74 657,79	6 547,73

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 42 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 42

Résultat du vote : 41 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe Bâtiment Blanc 3 de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain.

2° ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **Budget annexe : Atelier Industriel**

Il est proposé d'arrêter le Compte Administratif afférent au budget annexe Atelier Industriel de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain, pour l'exercice 2016, comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	1 193,48	1 500,00

REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres 2016)	Section d'investissement	22 770,00	220 000,00
---	--------------------------	-----------	------------

REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Reports en section de fonctionnement (002)	0,00	0,00
	Reports en section d'investissement (001)	0,00	0,00
	TOTAL (réalisations + reports)	23 963,48	221 500,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 193,48	1 500,00	306,52
	Section d'investissement	22 770,00	220 000,00	197 230,00
	TOTAL CUMULE	23 963,48	221 500,00	197 536,52

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 42 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 42

Résultat du vote : 41 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe Atelier Industriel de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain.

2° ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **Budget annexe : Action Economique**

Il est proposé d'arrêter le Compte Administratif afférent au budget annexe Activités Economiques de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain, pour l'exercice 2016, comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (Mandats et Titres 2016)	Section de fonctionnement	115 700,48	58 582,54
	Section d'investissement	1 656 554,55	1 673 690,71

REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Reports en section de fonctionnement (002)	0,00	25 818,10
	Reports en section d'investissement (001)	29 830,01	0,00
	TOTAL (réalisations + reports)	1 802 085,04	1 758 091,35

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	115 700,48	84 400,64	- 31 299,84
	Section d'investissement	1 686 384,56	1 673 690,71	- 12 693,85
	TOTAL CUMULE	1 802 085,04	1 758 091,35	- 43 993,69

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 42 Nombre d'absentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 42

Résultat du vote : 41 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° APPROUVE le compte administratif 2016 du budget annexe Activités Economiques de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain.

2° ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

IV – Affectations de résultats

Mr GAYAT Xavier arrivé en cours de réunion, rejoint l'assemblée et prend part aux délibérations.

➤ **Budget principal**

Le Conseil Communautaire

- ayant adopté les comptes administratifs de l'année 2016 des budgets principaux des Communautés de Communes Aune et Loir, du Bassin Ludois et du Canton de Pontvallain, et ayant constaté l'identité des valeurs entre ceux-ci et les comptes de gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que les comptes administratifs présentent un résultat d'exécution de :

FONCTIONNEMENT	C.C. AUNE ET LOIR	182 894,37 €
	C.C BASSIN LUDOIS	540 344,01 €
	C.C. CANTON DE PONTVALLAIN	1 652 512,67 €
	C.C.SUD SARTHE	2 375 751,05 €
INVESTISSEMENT	C.C. AUNE ET LOIR	- 86 647,76 €
	C.C BASSIN LUDOIS	194 627,17 €
	C.C. CANTON DE PONTVALLAIN	- 328 587,93 €
	C.C.SUD SARTHE	- 220 608,52 €
RESTE A REALIER	DEPENSES	1 660 241,66 €
	RECETTES	307 382, 00 €
	C.C.SUD SARTHE	- 1 352 859,66 €

Le besoin net de la section d'investissement étant estimé à : 1 573 468.18€

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, d'autre part, en report de fonctionnement.

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 44

Résultat du vote : 43 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° DECIDE d'affecter le résultat des exercices 2016 de la façon suivante :

- <u>Dépenses</u> : Ligne 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	220 608.52€
- <u>Recettes</u> : Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	1 573 468.18€
- <u>Recettes</u> : Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	802 282.87€

2° PREND l'engagement d'inscrire ces crédits au Budget général 2017 de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

➤ **Budget annexe : SPANC**

Le Conseil Communautaire

- ayant adopté les comptes administratifs de l'année 2016 des budgets annexes SPANC des Communautés de Communes Aune et Loir, du Bassin Ludois et du Canton de Pontvallain, et ayant constaté l'identité des valeurs entre ceux-ci et les comptes de gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que les comptes administratifs présentent un résultat d'exécution de :

FONCTIONNEMENT	C.C. AUNE ET LOIR	- 1 283,66€ €
	C.C BASSIN LUDOIS	129,97 €
	C.C. CANTON DE PONTVALLAIN	3 390,52 €
	C.C.SUD SARTHE	2 236,83 €

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 en report de fonctionnement.

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 44

Résultat du vote : 43 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° DECIDE d'affecter le résultat des exercices 2016 de la façon suivante :

- <u>Recettes</u> : Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	2 236.83€
--	-----------

2° PREND l'engagement d'inscrire ces crédits au Budget annexe SPANC 2017 de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

➤ **Budget annexe : Bâtiment blanc 2**

Le Conseil Communautaire

- ayant adopté le compte administratif de l'année 2016 du budget annexe Bâtiment Blanc 2 de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain, et ayant constaté l'identité des valeurs entre ceux-ci et les comptes de gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que les comptes administratifs présentent un résultat d'exécution de :

FONCTIONNEMENT	C.C. CANTON DE PONTVALLAIN	23 791.96 €
----------------	----------------------------	-------------

	C.C.SUD SARTHE	23 791.96 €
INVESTISSEMENT	C.C. CANTON DE PONTVALLAIN	35 874.03 €
	C.C.SUD SARTHE	35 874.03 €

Il est proposé de reporter l'excédent d'investissement et d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016, en report de fonctionnement.

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 44

Résultat du vote : 43 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° DECIDE d'affecter le résultat des exercices 2016 de la façon suivante :

- Recettes : Ligne 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 35 874.03€
- Recettes : Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté 23 791.96€

2° PREND l'engagement d'inscrire ces crédits au Budget annexe Bâtiment Blanc 2 2017 de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

➤ **Budget annexe : Bâtiment blanc 3**

Le Conseil Communautaire

- ayant adopté le compte administratif de l'année 2016 du budget annexe Bâtiment Blanc 3 de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain, et ayant constaté l'identité des valeurs entre ceux-ci et les comptes de gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que les comptes administratifs présentent un résultat d'exécution de :

FONCTIONNEMENT	C.C. CANTON DE PONTVALLAIN	6 548.21 €
	C.C.SUD SARTHE	6 548.21 €
INVESTISSEMENT	C.C. CANTON DE PONTVALLAIN	- 0.48 €
	C.C.SUD SARTHE	- 0.48 €

Le besoin net de la section d'investissement étant estimé à : 0.48 €

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, d'autre part, en report de fonctionnement.

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 44

Résultat du vote : 43 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° DECIDE d'affecter le résultat des exercices 2016 de la façon suivante :

- Dépenses : Ligne 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 0.48 €

- Recettes : Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 0.48 €
- Recettes : Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté 6 547.73 €

2° PREND l'engagement d'inscrire ces crédits au Budget annexe Bâtiment Blanc 3 2017 de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

➤ **Budget annexe : Atelier Industriel**

Le Conseil Communautaire

- ayant adopté le compte administratif de l'année 2016 du budget annexe Atelier Industriel de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain, et ayant constaté l'identité des valeurs entre ceux-ci et les comptes de gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que les comptes administratifs présentent un résultat d'exécution de :

FONCTIONNEMENT	C.C. CANTON DE PONTVALLAIN	306.52 €
	C.C.SUD SARTHE	306.52 €
INVESTISSEMENT	C.C. CANTON DE PONTVALLAIN	197 230.00 €
	C.C.SUD SARTHE	197 230.00 €

Il est proposé de reporter l'excédent d'investissement et d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016, en report de fonctionnement.

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 44

Résultat du vote : 41 voix « POUR » et 3 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° DECIDE d'affecter le résultat des exercices 2016 de la façon suivante :

- Recettes : Ligne 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 197 230.00 €
- Recettes : Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté 306.52 €

2° PREND l'engagement d'inscrire ces crédits au Budget annexe Atelier Industriel primitif 2017 de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

➤ **Budget annexe : ZA Belle Croix**

Le Conseil Communautaire

- ayant adopté le compte administratif de l'année 2016 du budget annexe ZA Belle Croix de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain, et ayant constaté l'identité des valeurs entre ceux-ci et les comptes de gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que les comptes administratifs présentent un résultat d'exécution de :

FONCTIONNEMENT	C.C. CANTON DE PONTVALLAIN	13 572.29 €
	C.C.SUD SARTHE	13 572.29 €
INVESTISSEMENT	C.C. CANTON DE PONTVALLAIN	- 23 130.08 €

Il est proposé de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement et d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016, en report de fonctionnement.

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 44

Résultat du vote : 43 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° DECIDE d'affecter le résultat des exercices 2016 de la façon suivante :

- | | | |
|---|--|------------|
| - | <u>Dépenses</u> : Ligne 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 23 130.08€ |
| - | <u>Recettes</u> : Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté | 13 572.29€ |

2° PREND l'engagement d'inscrire ces crédits au Budget annexe ZA Belle Croix 2017 de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

➤ **Budget annexe : ZA Petite Montagne**

Le Conseil Communautaire

- ayant adopté le compte administratif de l'année 2016 du budget annexe ZA Petite Montagne de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain, et ayant constaté l'identité des valeurs entre ceux-ci et les comptes de gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que les comptes administratifs présentent un résultat d'exécution de :

FONCTIONNEMENT	C.C. CANTON DE PONTVALLAIN	225 121.05 €
	C.C.SUD SARTHE	225 121.05 €
INVESTISSEMENT	C.C. CANTON DE PONTVALLAIN	- 225 121.98 €
	C.C.SUD SARTHE	- 225 121.98 €

Il est proposé de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement et d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016, en report de fonctionnement.

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 44

Résultat du vote : 43 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° DECIDE d'affecter le résultat des exercices 2016 de la façon suivante :

- | | | |
|---|--|-------------|
| - | <u>Dépenses</u> : Ligne 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 225 121.98€ |
| - | <u>Recettes</u> : Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté | 225 121.05€ |

2° PREND l'engagement d'inscrire ces crédits au Budget annexe ZA Petite Montagne 2017 de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

➤ **Budget annexe : Action Economique**

Le Conseil Communautaire

- ayant adopté le compte administratif de l'année 2016 du budget annexe Activités Economiques de la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain, et ayant constaté l'identité des valeurs entre ceux-ci et les comptes de gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que les comptes administratifs présentent un résultat d'exécution de :

FONCTIONNEMENT	C.C. CANTON DE PONTVALLAIN	- 31 299.84 €
	C.C.SUD SARTHE	- 31 299.84 €
INVESTISSEMENT	C.C. CANTON DE PONTVALLAIN	- 12 693.85 €
	C.C.SUD SARTHE	- 12 693.85 €
RESTE A REALIER	DEPENSES	108 108.16 €
	RECETTES	215 038.00 €
	C.C.SUD SARTHE	106 929.84 €

Il est proposé de reporter les soldes d'exécution des sections d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2016.

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 44

Résultat du vote : 43 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° DECIDE d'affecter le résultat des exercices 2016 de la façon suivante :

- Dépenses : Ligne 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 12 693.85€
- Dépenses : Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté 31 299.84€

2° PREND l'engagement d'inscrire ces crédits au Budget annexe Action Economique 2017 de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

➤ **Budget annexe : ZA La Basse Ecobue**

Le Conseil Communautaire

- ayant adopté le compte administratif de l'année 2016 du budget annexe ZA La Basse Ecobue de la Communauté de Communes Aune et Loir, et ayant constaté l'identité des valeurs entre ceux-ci et les comptes de gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que les comptes administratifs présentent un résultat d'exécution de :

FONCTIONNEMENT	C.C. AUNE ET LOIR	- 591.42 €
	C.C. SUD SARTHE	- 591.42 €
INVESTISSEMENT	C.C. AUNE ET LOIR	4 779.25 €
	C.C. SUD SARTHE	4 779.25 €

Il est proposé de reporter les soldes d'exécution des sections d'investissement et de fonctionnement de l'exercice 2016.

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 44

Résultat du vote : 43 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° DECIDE d'affecter le résultat des exercices 2016 de la façon suivante :

- Recettes : Ligne 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 4 779.25 €
- Dépenses : Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté 591.42 €

2° PREND l'engagement d'inscrire ces crédits au Budget annexe ZA La Basse Ecobue 2017 de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

➤ **Budget annexe : SMURFIT**

Le Conseil Communautaire

- ayant adopté le compte administratif de l'année 2016 du budget annexe SMURFIT de la Communauté de Communes Aune et Loir, et ayant constaté l'identité des valeurs entre ceux-ci et les comptes de gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que les comptes administratifs présentent un résultat d'exécution de :

FONCTIONNEMENT	C.C. AUNE ET LOIR	49 431.18 €
	C.C. SUD SARTHE	49 431.18 €
INVESTISSEMENT	C.C. AUNE ET LOIR	- 11 932.47 €
	C.C. SUD SARTHE	- 11 932.47 €

Le besoin net de la section d'investissement étant estimé à : 11 4932.47€

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016, d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, d'autre part, en report de fonctionnement.

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 44

Résultat du vote : 43 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° DECIDE d'affecter le résultat des exercices 2016 de la façon suivante :

- Dépenses : Ligne 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 11 932.47 €
- Recettes : Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 11 932.47 €
- Recettes : Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté 37 498.71 €

2° PREND l'engagement d'inscrire ces crédits au Budget annexe SMURFIT 2017 de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

➤ **Budget annexe : CLSH**

Le Conseil Communautaire

- ayant adopté le compte administratif de l'année 2016 du budget annexe CLSH de la Communauté de Communes Aune et Loir, et ayant constaté l'identité des valeurs entre ceux-ci et les comptes de gestion du Receveur,
- Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice,
- Constatant que les comptes administratifs présentent un résultat d'exécution de :

FONCTIONNEMENT	C.C. AUNE ET LOIR	25 666.55 €
	C.C. SUD SARTHE	25 666.55 €

Vu la délibération N° 2017-DC27 en date du 23 mars 2017 portant clôture du budget annexe CLSH avec report de l'excédent de fonctionnement sur le budget principal de la Communauté de Communes Sud Sarthe,

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 44

Résultat du vote : 43 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :

- Recettes : Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté 25 666.55 €

2° PREND l'engagement d'inscrire ces crédits au Budget principal 2017 de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

V – Période de lissage des taux

La Communauté de Communes Sud Sarthe a opté pour le régime de la fiscalité professionnelle unique. Il est rappelé que la collectivité continuera de percevoir de droit une part sur la Taxe d'Habitation (T.H.) et sur les Taxes sur le Foncier Bâti (T.F.B.) et Non Bâti (T.F.N.B.).

Face aux disparités des taux appliqués avant fusion sur les anciens territoires et afin de limiter l'impact sur le contribuable, le Président du Conseil Communautaire expose les dispositions de l'article 1638-0 bis du code général des impôts permettant l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive du taux additionnel de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la cotisation foncière des entreprises de la Communauté de Communes Sud Sarthe, issue des fusion des Communautés de Communes Aune et Loir, du Bassin Ludois et du Canton de Pontvallain.

Il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive, qui consiste à rapprocher chaque année les taux votés l'année de référence par l'EPCI, sur une durée de 4 ans.

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 7 Nombre de suffrages exprimés : 37

Résultat du vote : 37 voix « POUR »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° DECIDE d'instaurer un mécanisme d'intégration progressive des taux additionnels de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et

de la cotisation foncière des entreprises sur une durée de 4 ans, étant précisé que les taux votés dans la présente délibération sont attendus pour l'année 2020.

2° CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VI – Vote des taux CFE, TH, Foncier Bâti et non bâti

La Communauté de Communes Sud Sarthe a opté pour le régime de la fiscalité professionnelle unique. Il est rappelé que la collectivité continuera de percevoir de droit une part sur la Taxe d'Habitation (T.H.) et sur les Taxes sur le Foncier Bâti (T.F.B.) et Non Bâti (T.F.N.B.).

Aussi, conformément aux dispositions du II de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Communauté de Communes Sud Sarthe peut voter en 2017 les taux taxes « ménages » et Cotisation Foncière des Entreprises selon deux méthodes différentes :

- soit à partir des taux moyens pondérés calculés sur le territoire des communes membres,
- soit à partir des taux intercommunaux votés en 2016.

Il est rappelé les taux fixés pour 2016 par les 3 collectivités issues de la fusion :

	TH	TFB	TFNB	CFE
C.C Aune et Loir	4.00%	2.90%	6.41%	25.74%
C.C. Bassin Ludois	3.27%	4.16%	6.25%	22.56%
C.C. Canton de Pontvallain	6.23%	5.20%	8.47%	25.56%

Il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur :

- le vote des taux des taxes « ménages » suivants :
 - ✓ Taxe d'habitation : 4.73%
 - ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 4.12%
 - ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 7.03%
- la fixation du taux de cotisation foncière des entreprises à 23.57%

Il est procédé aux opérations de vote au scrutin ordinaire :

Vote des Taux Taxes « ménages »

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 5 Nombre de suffrages exprimés : 39

Résultat du vote : 39 voix « POUR »

Fixation du taux de cotisation foncière des entreprises

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 5 Nombre de suffrages exprimés : 39

Résultat du vote : 39 voix « POUR »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

1° FIXE les taux suivants:

- ✓ Taxe d'habitation : 4.73%
- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 4.12%
- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 7.03%
- ✓ Cotisation Foncière des Entreprises : 23.57%

2° CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VII – Budgets prévisionnels 2017

Mr le Président s'apprête à présenter les 11 budgets primitifs 2017 de la Communauté de Communes Sud Sarthe et rappelle l'existence de 16 budgets avant fusion.

N'ayant aucun historique et face à l'incertitude des dotations liées au passage en FPU, il précise que l'élaboration des budgets a été difficile mais que ceux-ci tiennent compte des orientations suivantes:

- services cumulés équivalents à 2016.
- l'harmonisation du service Enfance-Jeunesse à compter de septembre 2017 : prise en charge des accueils périscolaires et TAP sur tout le territoire avec une participation des familles et des recettes complémentaires par le biais des attributions de compensation.
- Le développement de nouveaux services tels que la Maison des Services et le Co-working.
- la volonté de poursuivre le soutien culturel et sportif.
- l'accompagnement dans les recrutements pour renforcer les équipes et les services dans les maisons de santé.
- une part importante consacrée à l'économie et au tourisme, l'attractivité du territoire nécessitant un effort d'investissement
- la poursuite du développement du numérique financé d'une part des restes à réaliser auquel ont été rajoutés 100 000€.

Données générales relatives aux budgets primitifs :

✓ Budget principal :

Fonctionnement :

- Dépenses : équilibrées à hauteur de 10 000 000€ dont 20% des dépenses destinées aux charges de personnel et 17 % destinées à l'autofinancement.
- Recettes : 20% assurées par les produits des services ou les dotations, et 22% proviennent des impôts locaux (ménages et entreprises). A ce titre, le choix a été fait de lisser les taux sur 4 ans permettant l'application des taux moyens pondérés pour 2020, année de fin de mandature.

Investissement :

- Dépenses : équilibrées à hauteur de 5 500 000€ et destinées en partie aux projets multi accueils (1 extension sur Le Lude et 2 créations sur Pontvallain et Vaas) et à l'élaboration d'un PLUI sur 3 ans.
- Recettes : prévision de subventions départementales, régionales et d'état à hauteur de 40%. Le reste des recettes est assuré par de l'autofinancement

✓ Budgets annexes :

L'équilibre des budgets annexes est assuré en grande partie par des recettes provenant du budget principal. Cependant, il est également rappelé que certains budgets annexes, notamment ceux liés aux lotissements, abondent les recettes du budget principal.

Seul le Budget Atelier industriel s'équilibre par un nouvel emprunt à hauteur de 1 800 000€ (sur les 2 800 000€ de dépenses).

Il est précisé que les loyers perçus couvriront le remboursement de l'emprunt.

Après présentation de ces éléments, il est procédé aux votes des budgets primitifs 2017.

BUDGET PRIMITIF 2017 – Budget Principal

Après présentation de celui-ci, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2017 du budget Général de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

Il est procédé aux opérations de vote :

Nombre de votants : 44

Nombre d'abstentions : 3

Nombre de suffrages exprimés : 41

Résultat du vote : 40 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

DECIDE d'adopter le budget primitif 2017 du Budget Général de la Communauté de Communes Sud Sarthe comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	9 971 380.31 €	9 971 380.31 €
INVESTISSEMENT	5 552 831.67 €	5 552 831.67 €
TOTAL GENERAL	15 524 211.98 €	15 524 211.98 €

BUDGET PRIMITIF 2017 - SPANC

Après présentation de celui-ci, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2017 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

Il est procédé aux opérations de vote :

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 44

Résultat du vote : 43 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

DECIDE d'adopter le budget primitif 2017 du Budget annexe SPANC de la Communauté de Communes Sud Sarthe comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	72 258.00 €	72 258.00 €
INVESTISSEMENT	/	/
TOTAL GENERAL	72 258.00 €	72 258.00 €

BUDGET PRIMITIF 2017 - ZA La Basse Ecobue

Après présentation de celui-ci, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2017 du budget annexe ZA La Basse Ecobue de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

Il est procédé aux opérations de vote :

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 44

Résultat du vote : 43 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

DECIDE d'adopter le budget primitif 2017 du Budget annexe ZA La Basse Ecobue de la Communauté de Communes Sud Sarthe comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 761.42 €	1 761.42 €
INVESTISSEMENT	4 779.25 €	4 779.25 €
TOTAL GENERAL	6 540.67 €	6 540.67 €

BUDGET PRIMITIF 2017 - ZA Le Vieux Moulin

Après présentation de celui-ci, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2017 du budget annexe ZA Le Vieux Moulin de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

Il est procédé aux opérations de vote :

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 44

Résultat du vote : 43 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

DECIDE d'adopter le budget primitif 2017 du Budget annexe ZA Le Vieux Moulin de la Communauté de Communes Sud Sarthe comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	171 969.96 €	171 969.96 €
INVESTISSEMENT	171 969.96 €	171 969.96 €
TOTAL GENERAL	343 939.92 €	343 939.92 €

BUDGET PRIMITIF 2017 - SMURFIT

Après présentation de celui-ci, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2017 du budget annexe SMURFIT de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

Il est procédé aux opérations de vote :

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 44

Résultat du vote : 43 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

DECIDE d'adopter le budget primitif 2017 du Budget annexe SMURFIT de la Communauté de Communes Sud Sarthe comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	54 431.18 €	54 431.18 €
INVESTISSEMENT	49 431.18 €	49 431.18 €
TOTAL GENERAL	103 862.36 €	103 862.36 €

BUDGET PRIMITIF 2017 - ZA Belle Croix

Après présentation de celui-ci, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2017 du budget annexe ZA Belle Croix de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

Il est procédé aux opérations de vote :

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 44

Résultat du vote : 43 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

DECIDE d'adopter le budget primitif 2017 du Budget annexe ZA Belle Croix de la Communauté de Communes Sud Sarthe comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	227 985.96 €	227 985.96 €

INVESTISSEMENT	174 487.18 €	174 487.18 €
TOTAL GENERAL	402 473.14 €	402 473.14 €

BUDGET PRIMITIF 2017 - ZA Petite Montagne

Après présentation de celui-ci, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2017 du budget annexe ZA Petite Montagne de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

Il est procédé aux opérations de vote :

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 44

Résultat du vote : 43 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

DECIDE d'adopter le budget primitif 2017 du Budget annexe ZA Petite Montagne de la Communauté de Communes Sud Sarthe comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	536 714.89 €	536 714.89 €
INVESTISSEMENT	536 374.89 €	536 374.89 €
TOTAL GENERAL	1 073 089.78 €	1 073 089.78 €

BUDGET PRIMITIF 2017 - Bâtiment blanc 2

Après présentation de celui-ci, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2017 du budget annexe Bâtiment Blanc 2 de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

Il est procédé aux opérations de vote :

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 44

Résultat du vote : 43 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

DECIDE d'adopter le budget primitif 2017 du Budget annexe Bâtiment Blanc 2 de la Communauté de Communes Sud Sarthe comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	45 091.96 €	45 091.96 €
INVESTISSEMENT	270 874.03 €	270 874.03 €
TOTAL GENERAL	315 965.99 €	315 965.99 €

BUDGET PRIMITIF 2017 - Bâtiment blanc 3

Après présentation de celui-ci, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2017 du budget annexe Bâtiment Blanc 3 de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

Il est procédé aux opérations de vote :

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 44

Résultat du vote : 43 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

DECIDE d'adopter le budget primitif 2017 du Budget annexe Bâtiment Blanc 3 de la Communauté de Communes Sud Sarthe comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	24 748.21 €	24 748.21 €
INVESTISSEMENT	0.48 €	0.48 €
TOTAL GENERAL	24 748.69 €	24 748.69 €

BUDGET PRIMITIF 2017 - Atelier Industriel

Après présentation de celui-ci, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2017 du budget annexe Atelier Industriel de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

Il est procédé aux opérations de vote :

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 44

Résultat du vote : 41 voix « POUR » et 3 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

DECIDE d'adopter le budget primitif 2017 du Budget annexe Atelier Industriel de la Communauté de Communes Sud Sarthe comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	306.52 €	306.52 €
INVESTISSEMENT	3 162 000.00 €	3 162 000.00 €
TOTAL GENERAL	3 162 306.52 €	3 162 306.52 €

Mr DUFOUR précise qu'il regrette que l'entreprise n'apporte pas de fond.

BUDGET PRIMITIF 2017 - Action Economique

Après présentation de celui-ci, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2017 du budget annexe Action Economique de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

Il est procédé aux opérations de vote :

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 44

Résultat du vote : 41 voix « POUR » et 3 voix « CONTRE »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

DECIDE d'adopter le budget primitif 2017 du Budget annexe Action Economique de la Communauté de Communes Sud Sarthe comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	311 959.84 €	311 959.84 €
INVESTISSEMENT	361 128.00 €	361 128.00 €
TOTAL GENERAL	673 087.84	673 087.84

VIII – SYNDICAT MIXTE FERME PAYS VALLEE DU LOIR : TRANSFORMATION EN PETR ET APPROBATION DES STATUTS

Monsieur le Président rappelle que le Pays Vallée du Loir est un territoire de projet qui repose sur un partenariat solide entre les 3 Communautés de communes qui le composent : Communauté de communes du Pays Fléchois, Communauté de communes Sud Sarthe et Communauté de communes Loir, Lucé, Bercé.

Sa vocation a toujours été de conduire des projets d'envergure mutualisés à l'échelle du territoire ainsi que de favoriser la cohérence des politiques de développement local entre les communautés de communes pour en renforcer l'efficacité.

Afin de consolider cette coopération, la structuration en PÉTR Pays Vallée du Loir réaffirme la position de ce territoire rural en tant qu'acteur essentiel d'évolution et de dynamisation. Elle se fait en lien fort et permanent avec les Communautés de communes, notamment dans une perspective de mutualisation de moyens de développement local stratégique et solidaire.

Par délibération en date du 06 avril dernier, le Comité Syndical du Pays Vallée du Loir a approuvé la transformation du syndicat mixte fermé en Pôle d'Équilibre Territorial Rural.

Après avoir donné lecture du projet de statuts, les membres du Conseil Communautaire sont invités à délibérer sur cette transformation et à en approuver les statuts.

Il est procédé aux opérations de vote :

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 44

Résultat du vote : 44 voix « POUR »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1° APPROUVE la transformation du syndicat mixte fermé en Pôle d'Équilibre Territorial Rural

2° APPROUVE les statuts du PÉTR.

IX- POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL RURAL : NOMINATION DE MEMBRES AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Il est rappelé les modalités de constitution et de fonctionnement du Conseil de Développement telles que précisé dans les statuts du PÉTR, et notamment dans son article 13:

Article 13 - Conseil de développement territorial (article L. 5741-1 IV du CGCT)

13.1- Rôle du Conseil de Développement Territorial

Comme le précise l'article L. 5741-1, III du Code général des collectivités territoriales :

« Un conseil de développement territorial réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du pôle d'équilibre territorial et rural. Il est consulté sur les principales orientations du Comité syndical du pôle et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial. Le rapport annuel d'activité établi par le Conseil de développement fait l'objet d'un débat devant le Comité syndical du pôle d'équilibre territorial et rural.

Les modalités de fonctionnement du Conseil de développement sont déterminées par les statuts du Pôle d'équilibre territorial et rural. ».

Le Conseil de développement territorial dispose d'un rôle consultatif et ses propositions ne lient pas les décisions du Comité syndical, conformément aux dispositions législatives rappelées à l'alinéa 2 du présent article il « peut donner son avis », c'est-à-dire s'autosaisir ou « être consulté » c'est-à-dire être saisi par le Président ou le Comité syndical.

13.2 - Constitution du Conseil de développement territorial

Le PETR Pays Vallée du Loir crée une structure informelle dénommée « Conseil de développement territorial du Pays vallée du Loir ». Le Conseil de développement n'a pas de personnalité juridique.

13.3 : Composition du Conseil de développement territorial

Le Conseil de développement territorial est composé d'acteurs locaux représentants de personnes morales locales ou de personnes qualifiées, désignés par les Communautés de communes adhérentes et sa composition est validée par le Comité syndical.

Le Conseil de développement territorial est recomposé à chaque renouvellement des Conseils communautaires.

Afin de garantir une représentation équitable sur le territoire, chaque Communauté de communes désigne 9 membres parmi les acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, associatifs ou personnes qualifiées de son territoire en cohérence avec les commissions thématiques internes du Comité syndical, dans un esprit d'échange constructif et de convergence d'action pour la durée du mandat.

En cas de défaillance d'un membre, il est pourvu à son remplacement selon la même procédure.

13.4 : Modalités de fonctionnement du Conseil de développement territorial

Le Conseil de développement siège soit en assemblée plénière, soit en commission thématique, soit en commission territoriale à l'échelle de chaque EPCI.

Le Conseil de développement se réunit en assemblée plénière au moins une fois par an.

Un règlement intérieur, approuvé par le Comité syndical, complètera les modalités de fonctionnement du Conseil de Développement Territorial.

9 membres de la société civile sont proposés pour la Communauté de Communes Sud Sarthe et il est procédé aux opérations de vote :

Nombre de votants : 44 Nombre d'abstentions : 0 Nombre de suffrages exprimés : 44

Résultat du vote : 44 voix « POUR »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1° DESIGNNE les membres suivants pour intégrer le Conseil de Développement du PETR :

NOM / Prénom	Commune
Madame BOUVIER Patricia	Savigné-sous-Le-Lude
Monsieur DE BRESSON Henri	Dissé-sous-Le-Lude
Monsieur HUBERT Yves	Mayet
Monsieur MARTINEAU Eric	Chenu
Monsieur MILANDE Jean	Pontvallain
Madame OLIVIER Françoise	Vaas
Monsieur PAGES Gérard	St Germain d'Arcé
Monsieur VASSEUR Dominique	Requeil
Madame GAUTIER Odile	La Bruère sur Loir

X – Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le Secrétaire,
BEAUDOUIN Jean-Paul



Le Président,
BOUSSARD François

